

Hale, Henry Jessopp, James H. Kerr, R. J. Young, William Higginbotham, William Graham Roxburgh, Archibald Campbell, William McMaster, Thomas Morkill, John Paul, Thomas Cary, Nathaniel Neilson Ross, John Scobie Hossack, Peter Sinclair, J. C. Overell, James Foster, Peter Holt, John Paterson, David Morris Wright, John Campbell, Samuel Corneil, et Thomas Henning, et telles autres personnes qui, en vertu des dispositions du présent statut, pourront devenir membres de la dite Institution, seront et sont par ces présentes déclarés être corps politique et incorporé, de fait et de nom, sous les nom et raison de "La Société charitable de Québec pour fournir le bois de chauffage," et sous ce nom, auront succession perpétuelle et un sceau commun, et pourront le changer de temps à autre à volonté; et pourront, sous le même nom, de temps à autre, et en tous tems ci-après, acheter, acquérir, posséder, avoir, accepter, et recevoir pour eux et leurs successeurs, pour les besoins et les objets de la dite Corporation, toutes terres, ténements et héritages, et toutes propriétés foncières, réelles, ou immeubles sis et situés dans cette Province, n'excédant pas la valeur annuelle de mille livres courant, et les vendre, les aliéner, en disposer et en acquérir d'autres à leur place pour la même fin; et pourront, sous le même nom, légalement ester en jugement dans toutes les Cours de Justice et autres lieux quelconques, d'une manière aussi ample et aussi efficace que tout autre corps politique et incorporé, ou toutes personnes peuvent, en aucune manière quelconque, légalement le faire; et auront pouvoir et autorité de faire et établir telles règles, statuts, et réglemens qui ne devront pas d'ailleurs être contraires au présent Acte, ni aux lois maintenant en force dans cette Province, selon qu'ils le jugeront utile et nécessaire pour les intérêts et la direction de la dite Corporation, et pour l'admission des membres en icelle;—et de les changer et révoquer de temps à autre en tout ou en partie; et ils pourront faire et exécuter, et feront et exécuteront toutes et chacune les autres affaires et choses ayant rap-

Incorporation de certaines personnes.

Nom de la Corporation.

Sceau commun.

Quelle espèce de propriétés la Corporation pourra posséder.

Autorisation d'ester en jugement.

De faire des réglemens.

De les changer.

Pouvoirs généraux.